

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

**Cérémonie d'ouverture de la 25^{ème} réunion ordinaire de l'ICCAT
Marrakech, 14 novembre 2017**

ALLOCUTION

**DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU
DEVELOPPEMENT RURAL, DE LA PECHE MARITIME ET
DES EAUX ET FORETS**

Monsieur le Wali de la région Marrakech - Safi

Monsieur le Président de la Commission,

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Honorables délégués,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à l'ouverture des travaux de la 25^{ème} réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés qui se tient pour la quatrième fois en terre marocaine, et cette année dans la magnifique ville de Marrakech.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier Monsieur le Wali de la région de Marrakech - Safi ainsi que les autorités locales pour le soutien et l'appui précieux qu'ils ont bien voulu apporter à l'organisation de cet évènement.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des organisateurs et participants qui se sont mobilisés au cours de ces dernières semaines pour la tenue de cette réunion.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce qui nous rassemble durant cette session c'est une conviction partagée que la gestion des ressources halieutiques, les thonidés dans le cas d'espèce, doit faire l'objet de mesures de conservation et d'un consensus entre les pays concernés par des stocks partagés.

Avec une ouverture sur deux façades maritimes, le Royaume du Maroc est naturellement un pays maritime. Véritable vecteur d'activités diverses, telles la pêche, le transport maritime, le commerce et le tourisme, la mer fournit un ensemble de services qu'il nous appartient de conserver et de gérer sous l'optique de la durabilité.

Le Maroc a placé le développement durable au cœur des priorités de son action publique. La gestion durable des ressources halieutiques en est l'une des manifestations les plus importantes.

Au niveau national, le secteur de la pêche et de l'aquaculture bénéficie d'une feuille de route claire développée dans le cadre de la stratégie Halieutis. Celle-ci s'appuie sur trois fondements principaux : l'exploitation durable des ressources, le développement d'une pêche performante et de qualité et le

renforcement de la compétitivité à même de conquérir de nouvelles parts de marché au niveau national et international.

En matière de durabilité, le Maroc a lancé plusieurs projets sous Halieutis. A titre d'exemple :

- la recherche halieutique a été renforcée pour en faire un acteur incontournable dans la formulation d'avis scientifiques ;
- les principales pêcheries sont gérées par le biais de plans d'aménagement contenant un dispositif de mesures axées sur la gestion raisonnable des stocks et de l'activité des navires ;
- la lutte contre la pêche INN a été soutenue à travers l'équipement de la flotte en balises de géolocalisation par satellite et la mise en place d'une procédure informatique de certification des captures ;
- l'aquaculture s'est dotée d'une agence dédiée qui a élaboré des plans d'aménagement aquacole le long des 2 façades maritimes.

Lors de la CoP 22 de la Convention sur les changements climatiques tenue ici même à Marrakech, le Maroc a confirmé son engagement en faveur du développement durable et a lancé l'initiative Ceinture Bleue en tant qu'action commune pour le climat et les océans reposant sur la conviction que la pêche et l'aquaculture peuvent devenir un modèle de durabilité en s'appuyant sur les principes de l'économie bleue.

Au niveau international, notre pays joue un rôle dynamique au sein des organisations internationales et régionales spécialisées dans la gestion de la pêche maritime et prend part, de façon active, aux travaux de ces instances. C'est ainsi que plusieurs conventions internationales ont été ratifiées et des programmes d'action adoptés, visant à conjuguer croissance, développement durable et solidarité sociale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au cours de cette 25^{ème} réunion, la Commission examinera les avis du Comité scientifique sur les stocks évalués cette année et fera le point sur les conclusions des différents groupes de travaux.

Je n'ai aucun doute sur la capacité des parties à identifier les bases des consensus nécessaires permettant d'aboutir à des décisions et

recommandations satisfaisantes, susceptibles de préserver et de garantir les meilleurs schémas de gestion des thonidés et espèces apparentées. Une telle démarche ne peut que renforcer le rôle de la commission comme instrument inter-gouvernementale de discussion et de décision dans le domaine des pêches maritimes.

Je souhaite à nouveau un agréable séjour à tous les participants et plein succès aux travaux de cette session.

Je vous remercie pour votre aimable attention.